

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet du réaménagement de l'échangeur de  
l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-424**

**Le 23 septembre 2009**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet du réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-07-27	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-07-28	Délivrance de la directive
2008-12-12	Réception de l'étude d'impact
2009-01-20 au 2009-03-10	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2009-03-23	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-06-16	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2009-06-22 au 2009-07-30	Consultation sur les réponses auprès des ministères et organismes
2009-07-31	Transmission de questions et commentaires additionnels à l'initiateur
2009-09-01	Réception des réponses aux questions et commentaires additionnels
2009-09-01 au 2009-09-17	Consultation auprès des ministères et organismes qui ont émis les questions et commentaires additionnels

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route Lagueux à Lévis, plus spécifiquement dans le quartier Saint-Nicolas, vise à résoudre les problèmes de capacité, de fonctionnalité et de sécurité de cet échangeur. En effet, celui-ci ne répond plus aux besoins compte tenu de l'augmentation constante de la circulation automobile et lourde générée par les développements commercial, industriel et résidentiel. Dans la situation actuelle, plusieurs files d'attente se forment en périodes de pointe. Le projet proposé par le MTQ devrait permettre de répondre à la demande actuelle et future de circulation. Les niveaux de services seraient améliorés à toutes les intersections.

Le projet consiste en l'élargissement, sur une longueur de 1,5 kilomètre, de la route Lagueux à quatre voies divisées par un terre-plein central et en la correction d'une courbe en « S » dans sa partie nord, en la réfection des approches des chemins Industriel et Saint-Jean, au réalignement du chemin de la Coopérative, en l'élargissement du chemin Olivier à quatre voies entre la route Lagueux et les bretelles de l'autoroute et, finalement, en la relocalisation du chemin Demers. Des voies de virages et des feux de circulation seront aménagés afin de faciliter les mouvements. Une piste multifonctionnelle sera aussi construite du côté ouest de la route Lagueux, sur une distance de 650 mètres.

Les principaux impacts du projet sont reliés à la perte de lisières de boisés feuillus ou mélangés (0,9 ha), de friches (0,4 ha), d'un milieu humide (0,026 ha) et à un léger empiètement dans la zone agricole permanente (0,6 ha). Le projet implique aussi des pertes d'habitats de faibles superficies pour certaines espèces fauniques. Trois bâtiments situés sur le chemin de la Coopérative seront acquis ou relocalisés. En tout, des acquisitions de terrain de l'ordre de deux hectares seront nécessaires. Des mesures seront prises pour minimiser les impacts. Les puits à risques feront l'objet d'un suivi par le MTQ. Durant les travaux, plusieurs mesures seront prises afin de respecter les limites sonores établies. Selon les simulations, le climat sonore sera peu modifié par le projet lors de l'exploitation du nouvel échangeur. Le projet sera bénéfique en termes de circulation.

Le coût du projet est évalué à 22 millions de dollars. Il est planifié en trois phases réparties sur trois années de travaux.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Étude d'impact sur l'environnement du réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis*, par Roche, novembre 2008, 157 pages et 4 annexes;
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Étude d'impact sur l'environnement du réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par Roche, juin 2009, 24 pages et 5 annexes;
- Lettre de M. Luc Tremblay, du ministère des Transports, à M<sup>me</sup> Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 août 2009, constituant les réponses aux questions et commentaires additionnels, 3 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 28 juillet 2005. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

## RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Hubert Gagné**, M.Sc.géogr.

Chargé de projet

Service des projets en milieu terrestre

